

apff

**association
de planification
fiscale et financière**

Depuis 25 ans, l'Association de planification fiscale et financière regroupe des spécialistes de la fiscalité, de la planification financière et de la gestion du patrimoine. Elle se consacre à l'avancement des connaissances et à l'amélioration des compétences de ses membres en ces matières. L'Association défend l'équité et la justice en matière de fiscalité à chaque fois que ces principes sont mis en brèche. L'APFF est un organisme indépendant à but non lucratif qui ne se finance que par les cotisations de ses membres, par ses activités et par la vente de ses publications. Elle conseille au besoin les gouvernements, tant fédéral que provincial, en plus de partager ses compétences auprès d'intervenants situés ailleurs dans le monde.



aqpfs
association québécoise
de planification
fiscale et successorale

L'APFF au carrefour des grands enjeux de la société

« Où et qui doit percevoir la taxe à la consommation lorsqu'un bien est échangé sur Internet entre deux pays? Le matériel numérisé doit-il être traité de la même façon qu'une marchandise? Comment repenser et organiser les règles fiscales alors que les marchés ne connaissent plus de frontières? »

Mille questions auxquelles s'intéresse l'Association de planification fiscale et financière (APFF), qui fête son quart de siècle cette année.

Les membres de l'Association sont des avocats, des comptables, des notaires, des planificateurs financiers, des administrateurs, des fonctionnaires, des enseignants et des étudiants universitaires. Ils ont en commun de vouloir réfléchir, partager l'information et ainsi parfaire leur expertise.

« Dans ce domaine en constante mouvance, un spécialiste doit suivre de près l'évolution des lois et des règlements, dit

Jean Gauthier, C.A., M.Fisc associé en fiscalité de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à Montréal et président du conseil d'administration de l'APFF. Il doit connaître les nouvelles tendances jurisprudentielles, suivre tout ce qui s'appelle recherche théorique et appliquée, comprendre les innovations technologiques, et adapter tout cela à de nouveaux produits et services.

« Qu'on ne vienne pas me dire que la fiscalité est un champ statique et ennuyeux! Elle touche en réalité tous les aspects du fonctionnement de la société, jusqu'aux



rapports des êtres humains entre eux. »

En fait, le champ de la fiscalité soulève tant de questions et exige une telle formation continue que l'APFF publie chaque année 10 000 pages de textes sous forme de livres, de bulletins, de revues ou sur support électronique : « Et nous avons chaque année quelque 200 activités d'échanges - colloques, déjeuners-causeuses, congrès et autres - qui rejoignent plus de 6000 participants », calcule M. Yvon

Suite en page 2 →

Suite de la page 1

Caron, fondateur de l'APFF et maître d'œuvre de tout cela à titre de président et de directeur général.

Un rôle social important

Cependant, l'APFF ne se satisfait pas des services offerts à ses membres. Elle s'implique aussi dans le débat social en ce qui touche à la fiscalité. Elle octroie chaque année 5 000 \$ en bourses pour récompenser des étudiants universitaires au niveau de la maîtrise. Ce programme de bourses est administré depuis 1995 en collaboration avec la maison d'édition canadienne Carswell.

En 25 ans, l'APFF a vu son rôle conseil et d'autorité en matière de fiscalité se raffermir, au point où maintenant, ce sont bien souvent les autorités qui sollicitent son expertise dans divers dossiers : « Récemment, par exemple, le ministère fédéral de la Justice nous a demandé de contribuer à des travaux d'harmonisation des lois fiscales entre le droit civil et le Common Law sur le territoire canadien, illustre M. Jean Gauthier. Au moment de prélever des taxes et des impôts, le gouvernement est confronté à des dichotomies. Nos membres peuvent apporter des éléments de réponse et faire ainsi avancer le débat selon les principes que nous défendons : l'équité et la justice en matière de fiscalité. »

En s'adressant ainsi à l'APFF pour obtenir conseil, les gouvernements font appel d'abord et avant tout à son objectivité. L'APFF a gagné le prestige et la crédibilité qu'on lui connaît aujourd'hui grâce à sa

volonté de rester indépendante. « Nous avons refusé diverses propositions de subventions par les gouvernements, dans le but de préserver notre liberté d'opinion », souligne M. Yvon Caron.

Ce rôle de représentation des contribuables auprès des autorités fiscales n'est pas pris à la légère par l'Association. Par exemple, afin d'ajouter à la crédibilité de ses avis, l'APFF mandate une firme spécialisée en sondages d'opinions afin qu'elle fasse une étude auprès de ses membres sur les principaux aspects administratifs de notre système fiscal.

Ces sondages, réalisés à tous les deux ans, font l'objet d'analyses et de suivis systématiques par deux comités qui communiquent les conclusions aux autorités concernées (fédérales et provinciales) et qui leur adressent des rappels, au besoin.

« Notre objectif est de maintenir un dialogue constructif et suivi entre toutes les parties prenantes en matière de fiscalité », mentionne M. Gauthier.

Ce dialogue est également très apprécié par les autorités fiscales. « Il permet aux ministères concernés (Revenu, Justice, Finances) d'apporter des correctifs et d'améliorer leur service à la clientèle de manière pertinente. »

Le comité responsable du suivi auprès du gouvernement du Québec est présidé par Me Paul Ryan, de la firme Ravinsky Ryan et le comité orienté vers le fédéral est présidé par Me Denis Lacroix, M. Fisc. de la firme KPMG. ■



PRIME MINISTER - PREMIER MINISTRE



C'est avec plaisir que j'adresse mes plus sincères félicitations à l'Association de la planification fiscale et financière (APFF) à l'occasion de son 25e anniversaire de fondation.

Cette organisation qui offre des services exclusifs et hautement recherchés en matière de fiscalité, de finance et de gestion patrimoniale, rayonne tant sur la scène nationale qu'internationale. Elle peut tirer une très grande fierté des réalisations des vingt-cinq premières années de son histoire.

Par ailleurs, je tiens à souligner la collaboration qui a toujours été au cœur des relations entre l'APFF et le gouvernement du Canada, et qui a de toute évidence contribué à améliorer la prestation de services ainsi qu'à faciliter l'administration fiscale pour l'ensemble de la population canadienne.

Je salue les membres de l'Association de la planification fiscale et financière, et offre à tous et à toutes mes meilleurs vœux de succès au cours des années à venir.

Jean Chrétien

OTTAWA
2001

Gestion privée
de placement

**ENTOUREZ-VOUS D'EXPERTS
POUR LA GESTION
DE VOS AFFAIRES.**

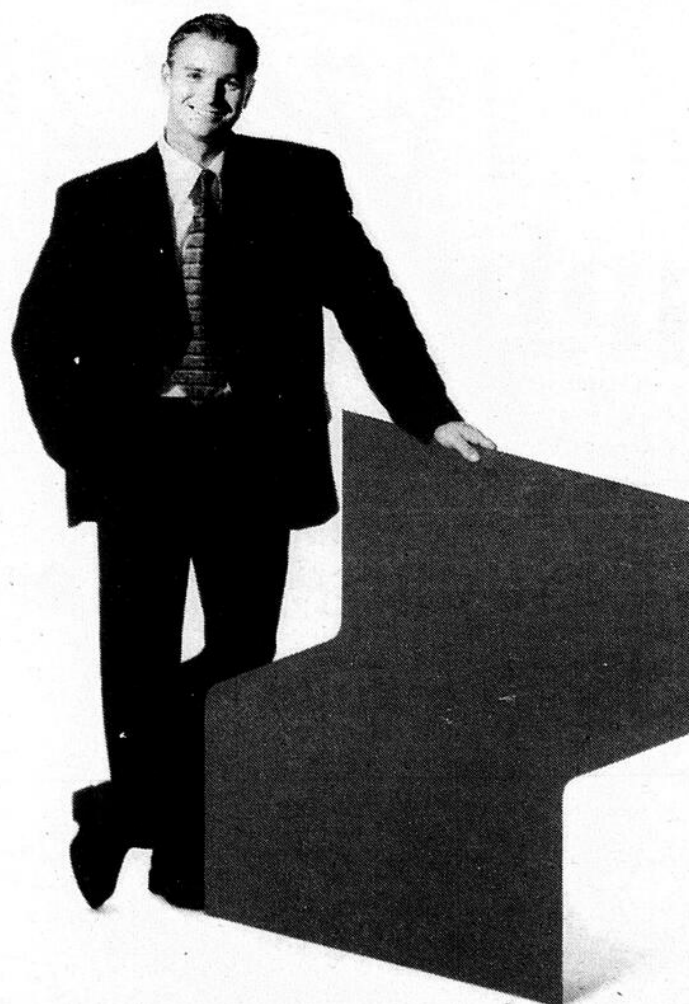
En optant pour la **Gestion privée de placement**, vous tirez profit d'une approche hautement professionnelle d'investissement privilégiant l'atteinte d'un sain équilibre entre la croissance et la préservation de votre capital.

À titre de client privilégié, vous avez accès à :

- des véhicules de placement exclusifs ;
- une performance à la hauteur de vos attentes ;
- des services fiduciaires intégrés.

Pour une qualité de gestion supérieure, confiez vos affaires à un expert.

Pour plus d'information, parlez-en avec un conseiller de votre succursale.



* Ce service est offert par le Trust Général du Canada, filiale à part entière de la Banque Nationale du Canada.

Une expertise de renommée internationale

Bien que la mission première de l'APFF soit de servir la société canadienne, sa réputation l'amène sous d'autres cieux. C'est ainsi qu'elle a envoyé récemment des experts au Brésil, entre autres pour conseiller les autorités sur la vérification informatisée des données fiscales, l'éducation fiscale et les services aux contribuables. Il s'agit pour l'APFF d'un contrat de consultation d'une valeur de 4 M\$, en partie financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

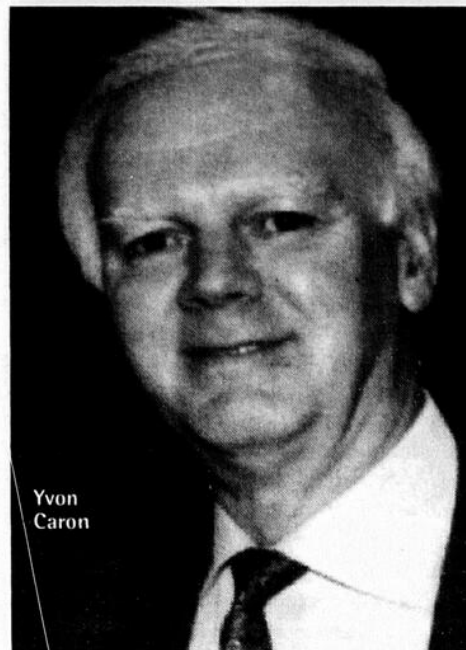
En outre, le président directeur général de l'Association, M. Yvon Caron, est invité cette semaine à prononcer au Brésil une conférence devant les ministres des Finances des 26 États de ce pays. Ce sera d'ailleurs la deuxième fois que M. Caron prendra la parole devant ce groupe.

« Nous avons aussi organisé, à la demande de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) et en collaboration avec elle, des rencontres internationales auxquelles ont participé des représentants d'autorités fiscales en provenance d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe de l'Est », mentionne M. Jean Gauthier, président du conseil d'administration de l'APFF. De plus, plusieurs de ces pays ont bénéficié des conseils de spécialistes québécois en matière de vérification

informatisée, d'administration fiscale, d'éthique et de politique fiscale. »

Ce rôle de ressource internationale est-il appelé à se développer? Sans aucun doute, croit M. Yvon Caron, qui rappelle que l'APFF n'a pas beaucoup d'équivalent dans le monde. « Si on tient compte de notre mission, qui n'est pas de défendre nos membres, mais l'intérêt supérieur de la société, je ne connais pas d'autres associations semblables. Par ailleurs, compte tenu de notre maîtrise des régimes civiliste et de la Common Law, nous disposons d'une expertise très rare dans le monde. Cette expertise est en demande, alors qu'augmente le mouvement des capitaux et des gens d'affaires entre les pays. »

Plus de 60 % des pays du monde ont un régime de droit civil. En Amérique du Sud,



Yvon Caron

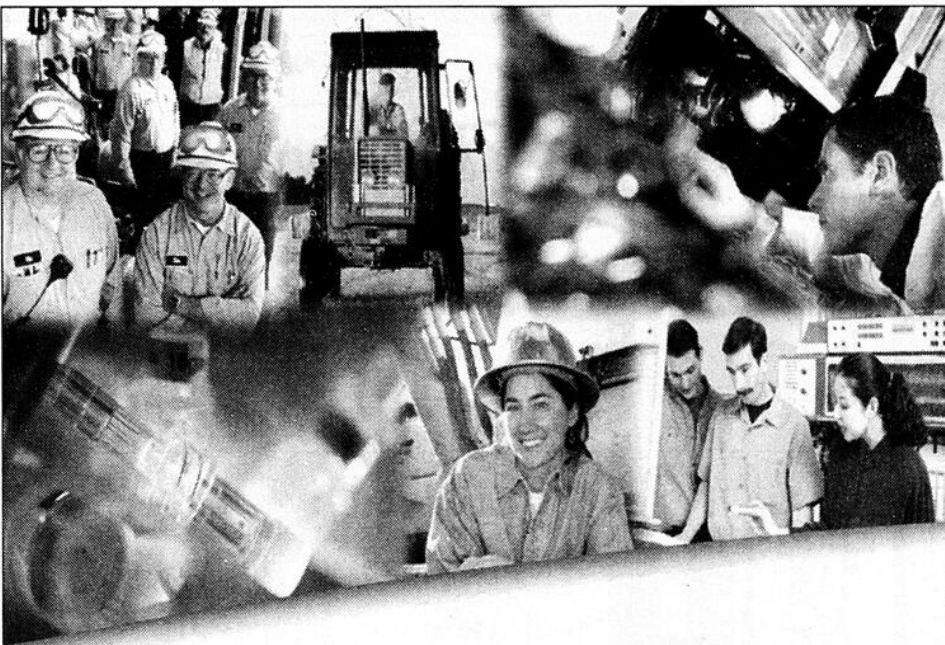
entre autres, mais aussi en Europe de l'Est ou même en Louisiane. Pour plusieurs de ces États, le Québec peut être vu auprès des juristes internationaux comme un modèle qui a su adapter ses lois au monde moderne. En effet, le Québec a été le premier gouvernement à moderniser son Code civil. La province a quelques longueurs d'avance sur bien des pays qui aimeraient profiter de son expérience. »

C'est l'une des raisons qui font que l'APFF

rayonne dans 54 pays, soit parce que ses délégués s'y sont rendu donner des cours, soit parce que des représentants des autorités fiscales de ces pays sont venus ici pour profiter de cette expertise.

En outre, l'APFF est affiliée à de nombreux organismes internationaux, dont le CESTO (Council of Executive Secretaries of Tax Organizations), le CIAT (Centro Interamericano de Administraciones Tributarias), le CREDAF (Centre de rencontre et d'étude des administrateurs fiscaux), l'AAAI (Association africaine des administrateurs d'impôts), l'IOTA (International Organization of Tax Administrators), la CATA (Commonwealth Association of Tax Administrators) et la COTA (Caribbean Organization of Tax Administrators).

Cette présence de l'APFF sur la scène internationale est possible grâce à une aide financière de l'ACDI. L'APFF réalise ainsi des activités de coopération avec les pays membres de ces divers regroupements d'administrateurs fiscaux. Des liens institutionnels se développent entre l'APFF et ces associations. Plusieurs de leurs pays membres s'adressent à l'APFF pour améliorer l'efficacité de leur administration fiscale. Il s'agit d'un champ de coopération future pour les membres de l'APFF. ■



La RS&DE, c'est payant!

Informez-vous sur nos encouragements fiscaux à la recherche scientifique et développement expérimental 1 800 959-7775

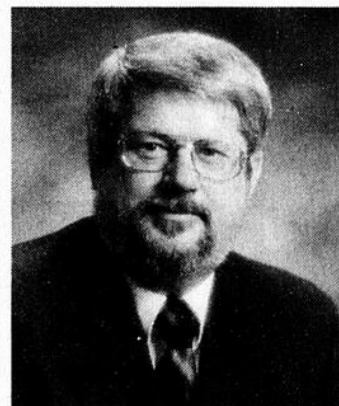
www.adrc.gc.ca/rsde

L'Agence des douanes et du revenu du Canada félicite l'APFF, un précieux partenaire depuis 25 ans.

Pour vous servir encore mieux!
More Ways to Serve You!

Agence des douanes et du revenu du Canada Canada Customs and Revenue Agency

Canada



Je suis fier d'appuyer un important collaborateur et profite de l'occasion pour féliciter l'Association de planification fiscale et financière pour les efforts consacrés à l'avancement des connaissances dans les domaines de la fiscalité, des finances et de la gestion patrimoniale.

M. St. Julien
Ministre du Revenu du Québec

Les citoyens et les entreprises **au cœur** de nos préoccupations

Revenu Québec

Une association ouverte et dynamique

Il y a 25 ans, quelqu'un consulta son entourage sur les moyens à prendre pour donner aux francophones intéressés à la fiscalité et à la planification financière, une tribune où s'exprimer, où échanger avec leurs pairs et qui contribuerait à faire reconnaître leurs compétences et leur crédibilité professionnelles.

On l'aura deviné, il s'agit de M. Yvon Caron, qui allait fonder l'APFF sur ses bases d'objectivité, d'impartialité et d'ouverture. Il en présida le premier conseil d'administration et, quelques années plus tard, en devint le premier permanent, en tant que président et directeur général.

L'adhésion à l'Association était et demeure ouverte à toute personne intéressée à améliorer ses connaissances et ses compétences dans les domaines de la fiscalité, de la finance et de la gestion patrimoniale. L'APFF compte aujourd'hui plus de 2 000 membres. Bon an mal an, plus de 300 personnes s'y impliquent activement comme bénévoles agissant sur ses différents comités, comme conférenciers ou comme auteurs de textes spécialisés.

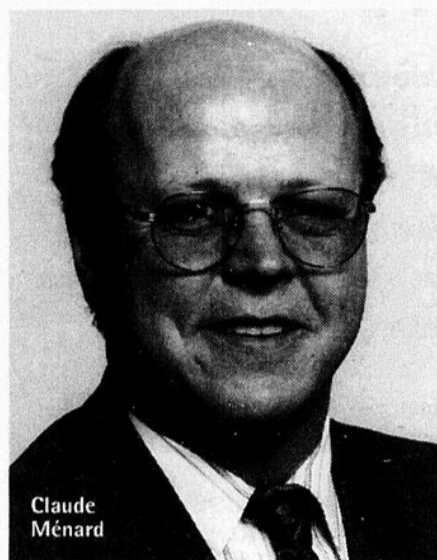
Colloques, causeries sur des sujets d'actualité, séminaires d'étude, cours intensifs,

accès à un centre de documentation très complet, analyses approfondies, bulletin d'information consacré à l'actualité fiscale et ainsi de suite. Voilà ce dont profitent les membres de l'Association de planification fiscale et financière. En tout, quelque 200 activités sont organisées à chaque année, auxquelles participent 6 000 personnes.

Connaissances essentielles à la pratique de la planification financière

« Rapidement, l'APFF s'est affirmée comme étant la principale concentration de savoir en matière fiscale et de planification financière au Québec, affirme son premier vice-président, M. Claude Ménard, planificateur financier de la société PPI Québec.

« L'adhésion à l'association est essentiellement un moyen pour les spécialistes



Claude Ménard

de parfaire leurs connaissances et de la partager. Il serait inacceptable qu'un membre tente de profiter de nos activités pour moucher un service ou un produit financier particulier. Dans le même sens, nos membres ne peuvent afficher leur appartenance à l'APFF pour commercialiser leurs services.

« En matière de planification financière, ces échanges sont nécessaires car les notions que doivent maîtriser les experts sont extrêmement complexes, nombreuses et mouvantes. » ■

Un éditeur important

L'Association de planification fiscale et financière est un éditeur important. Entre autres, l'APFF publie et distribue à tous ses membres les Actes du congrès annuel, une imposante retranscription intégrale (plus de 2 800 pages) de toutes les conférences tenues lors du congrès annuel. Chaque membre reçoit la Revue de planification fiscale et successorale, trimestriel de quelque 250 pages et Stratège, publication d'une soixantaine de pages, également trimestrielle. L'Association publie aussi le Flash Fiscal, bulletin bimensuel consacré aux faits saillants de l'actualité fiscale. En tout, l'APFF publie chaque année 10 000 pages de texte.

En plus de profiter de ces publications traditionnelles, les membres de l'APFF peuvent faire des recherches électroniques à partir d'un mot, d'une expression, d'un article de loi ou d'un arrêt de jurisprudence. Ce service de documentation et de recherche informatisées en fiscalité (sdrif®), s'ajoute à une impressionnante batterie de services aux membres offerts par l'Association.



Une question d'assurance?

Un simple appel dirigé au bon endroit peut parfois simplifier et surtout, accélérer la réponse à vos préoccupations!

Service de renseignements aux consommateurs d'assurances de personnes

Montréal
(514) 845-6173
Extérieur
1 800 361-8070

CARSWELL

UNE SOCIÉTÉ THOMSON

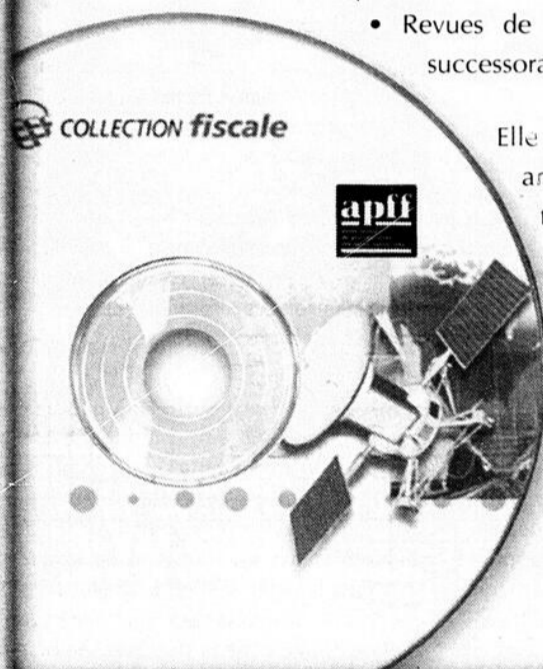
est heureuse de *souligner*, de concert avec la communauté des gens d'affaires, le travail remarquable accompli par l'APFF et ses membres depuis 25 ans déjà.

Découvrez nos produits et services d'information en fiscalité, comptabilité et finance à l'adresse www.carswell.com

CCH et APFF, les CHEFS de file en FISCALITÉ

La **Collection APFF** de **CCH** présente la documentation émise par l'Association de planification fiscale et financière de 1991 à aujourd'hui :

- Textes des conférences données lors des congrès annuels
 - Colloques
 - Revues de planification fiscale et successorale



Elle comprend également les analyses des budgets fédéral et provincial de 1995 à aujourd'hui.

Pour informations ou commandes :

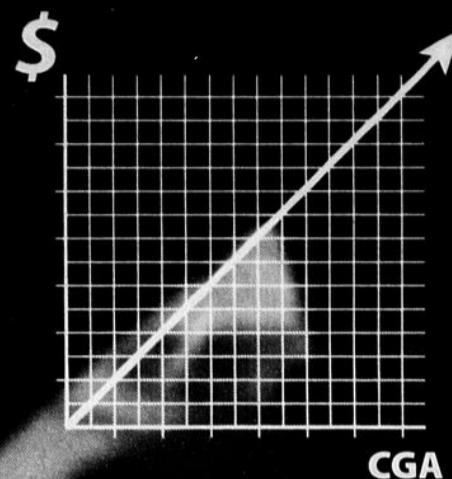
1-800-363-8304

www.cch.ca



Q01086

Nos 10 000 membres, candidats et étudiants inscrits vous souhaitent... **Un bon 25^e anniversaire !**



La performance financière a un nom



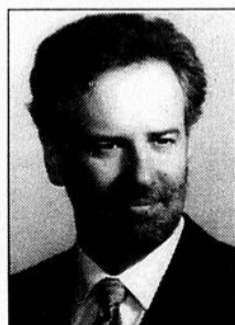
Votre expert-comptable

www.cga-quebec.org

Félicitations à l'APFF *de la part de*

GROUPE ~ CLIENTS PRIVILÉGIÉS 
Protection du patrimoine

- Services de planification financière et successorale
- Continuité de l'entreprise
- Protection de l'actif
- Bénéfices aux employés



Gilles Chevalier,
Pl.Fin.

600, De Maisonneuve ouest, suite 2910
Montréal, Qc H3A 3J2,
Tél. : (514) 842-7108

Groupe-Clients Priviliégiés signifie La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance ainsi que d'autres produits et services

STIKEMAN ELLIOTT

AVOCATS

Stikeman Elliott est fière de souligner le 25^e anniversaire de succès de l'Association de planification fiscale et financière.



Le Canada et le monde
www.stikeman.com

- MONTRÉAL
- TORONTO
- OTTAWA
- CALGARY
- VANCOUVER
- NEW YORK
- LONDRES
- HONG KONG
- SYDNEY

Une crédibilité construite à coups de patients efforts

L'APFF a contribué de manière déterminante à valoriser le domaine de la fiscalité comme champ de spécialisation et d'intérêt pour plusieurs catégories de professionnels au Québec. C'est l'un des résultats les plus probants auxquels a contribué l'Association, estime Me Julien Mackay qui en fut le troisième président, entre 1979 et 1981. Une époque où l'APFF devait s'efforcer de faire sa propre marque.

« **A**u début, nous avions de la difficulté à attirer l'attention des gouvernements. Il fallait non seulement faire nos preuves en tant qu'organisme crédible de référence et de consultation, mais aussi étendre la fiscalité comme spécialisation et expliquer le point de vue des fiscalistes dans plusieurs domaines. Nous avons rencontré de nom-

breux fonctionnaires, au fédéral comme au provincial. Petit à petit, nous nous sommes faits connaître, et surtout nous avons apporté notre contribution au débat... »

L'Association a pris peu à peu la place qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Et elle a progressivement été invitée à titre d'organisme représentatif à des événements d'importance, tel le huis-clos lors du dévoile-

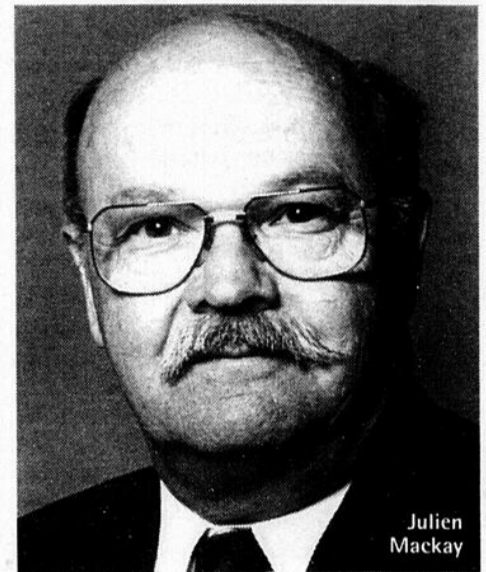
ment du budget du gouvernement du Québec et celui du gouvernement fédéral.

« L'APFF a certainement incité le marché à inclure les spécialistes en fiscalité dans plusieurs professions : chez les avocats, les notaires, les comptables, les conseillers en sécurité financière et les planificateurs financiers. »

Les institutions d'enseignement ont également donné plus d'importance à la fiscalité, note aussi Me Mackay, qui mentionne à titre d'exemple la maîtrise en fiscalité offerte à l'Université de Sherbrooke.

Offrir des solutions concrètes aux préoccupations des fiscalistes et des planificateurs financiers

Il a fallu également bâtir la crédibilité de l'APFF dans le milieu des professionnels de la fiscalité. « Au départ, il y avait un risque, se souvient Me Mackay. L'Association aurait pu prendre la tangente d'un cercle de discussion loin des réalités. Je me rappelle d'une réunion où les échanges étaient fort animés et au cours de laquelle un assureur s'est levé pour demander : « Monsieur le président, quand vais-je vendre de l'assu-



Julien Mackay

rance dans tout ça? Ce qui a ramené tout le monde sur terre... »

Dès ses débuts, l'APFF se voulait une organisation utile à tout le monde : « Ceux qui deviennent membres s'attendent à trouver des solutions concrètes relativement à leurs activités spécifiques. L'APFF permet d'identifier des problèmes et de trouver des solutions concrètes. C'est la raison d'être des congrès et des colloques qui sont organisés chaque année et de la nombreuse documentation fouillée qu'elle produit. » ■

Un financement indépendant

Chef de file mondial dans son domaine, l'APFF est financée par les cotisations de ses membres, par les nombreuses activités qu'elle organise ainsi que par la vente de ses publications. Elle ne reçoit aucune subvention gouvernementale pour son fonctionnement, ce qui lui permet d'afficher une totale indépendance et une neutralité absolue sur les questions fiscales.

L'APFF a déjà 25 ans !

FÉLICITATIONS

L'équipe de fiscalistes



FRASER MILNER CASGRAIN s.r.l.

Avocats

www.fmc-law.com

Montréal • Ottawa • Toronto • Edmonton • Calgary • Vancouver

apff

Des initiatives qui suscitent l'adhésion et la reconnaissance du milieu

La raison d'être d'une organisation comme l'Association de planification fiscale et financière, ce sont ses membres. Sa survie dépend de sa capacité de maintenir et susciter l'adhésion chez les membres et dans le milieu. Sur ce plan, l'APFF est une véritable histoire à succès, constate M. Gilles N. Besner, LL.L. qui a été président de l'organisation en 1981-1982.

Sa conviction s'appuie sur son expérience personnelle à ce poste : « À l'époque, l'APFF vivait une situation financière difficile. Nous nous sommes efforcés de trouver des sources de revenus adéquates par le biais de nos activités. » Le virage a été amorcé dès le congrès de cette année-là. À cette occasion, M. Besner et son équipe ont créé des événements autour de conférenciers de prestige et ont multiplié les efforts de vente auprès de la clientèle visée, les professionnels oeuvrant en fiscalité et planification financière et les patrons des entreprises reconnues du secteur.

Un véritable succès, rapporte M. Besner : « Chacun des événements avait attiré entre 400 et 500 personnes et ce, en dépit d'un



Gilles Besner

prix d'entrée relativement élevé. Ce type d'activité a notamment incité les grands cabinets et les entreprises à favoriser l'adhésion de leur personnel à l'APFF. C'était l'un des objectifs visés. »

Encore aujourd'hui, les conférences et les congrès ainsi que d'autres initiatives telles que les publications, sont parmi les principales sources de revenus de l'organisation.

M. Besner est président de BESTRUST inc. Juriste de formation, il s'est intéressé tout au

long de sa carrière à la fiscalité; après 25 ans à la direction de sociétés de fiducies, M. Besner dirige depuis 11 ans des sociétés immobilières. ■

GOWLING LAFLEUR HENDERSON s.r.l.

Gowlings Montréal bénéficie d'une vaste expérience en droit fiscal, en droit des sociétés et en droit commercial au Québec. Gowlings est fière de s'associer au 25^e anniversaire de fondation de l'Association de planification fiscale et financière (APFF).

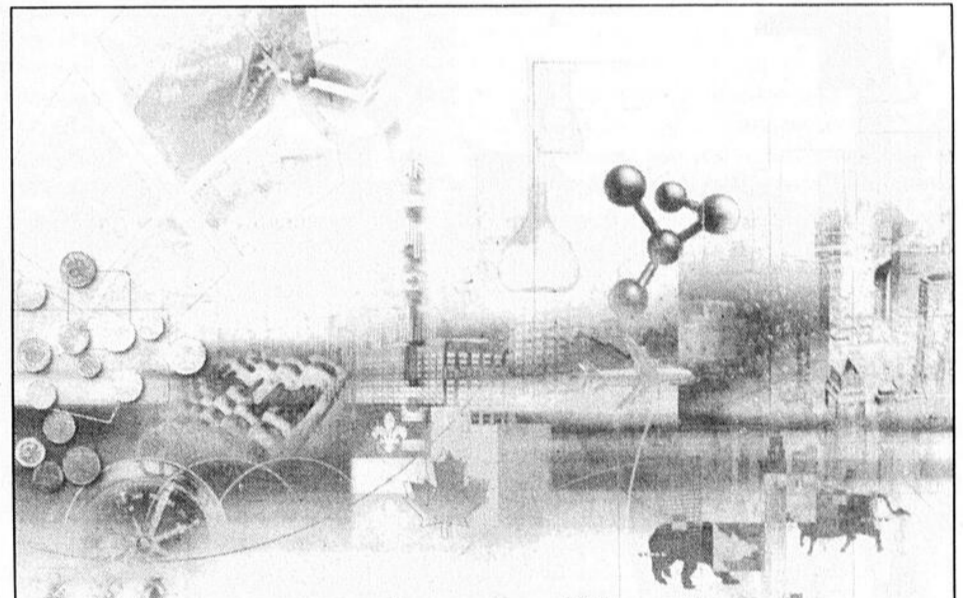
GOWLINGS

Plus de 680 avocats et agents de brevets et de marques de commerce pour répondre aux besoins d'une clientèle variée, nationale et internationale.

www.gowlings.com

1, Place Ville Marie, 37^e étage, Montréal (Québec) H3B 3P4
Téléphone : (514) 878-9641 Télécopieur : (514) 878-1450

Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, région de Waterloo,
Calgary, Vancouver, Moscou



25 ans de planification, ça se fête!

Legault Joly Thiffault Avocats rend hommage à l'APFF à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation.

Depuis plus de vingt ans, Legault Joly Thiffault Avocats vous offre des services spécialisés en planification fiscale, financière et successorale. Pour tous vos besoins, n'hésitez pas à consulter nos spécialistes.

AVOCATS
LAWYERS

LEGAULT
JOLY
THIFFAULT
SÉNCÉ & C^É

Maitres de la situation

Centre de Commerce Mondial, 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 7100, Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 842-8891, Télécopieur : (514) 842-6202, www.ljt.ca

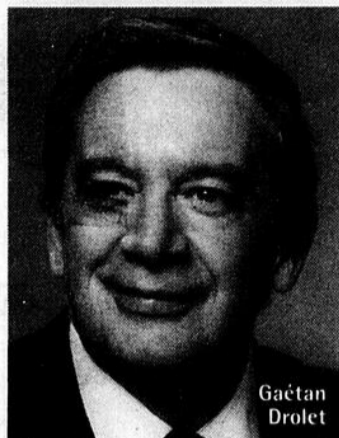
TOUTES
NOS FÉLICITATIONS
À L'APFF



Barreau du Québec

L'équité fiscale : un problème toujours d'actualité

M. Gaétan Drolet, à titre de second président de l'histoire de l'Association de planification fiscale et financière, en 1977-1978, a vécu les heures incertaines mais pleines de promesses des débuts de l'Association.



Gaétan Drolet

« Il a fallu monter cette affaire de toutes pièces : un démarrage est toujours difficile. Au début, personne ne s'intéressait à l'APFF, il n'y avait aucun journaliste pour nous couvrir. Ce qui a incité certains d'entre nous à faire publier des articles, notamment

un certain M. Yves Séguin... devenu par la suite ministre du Revenu au gouvernement du Québec.»

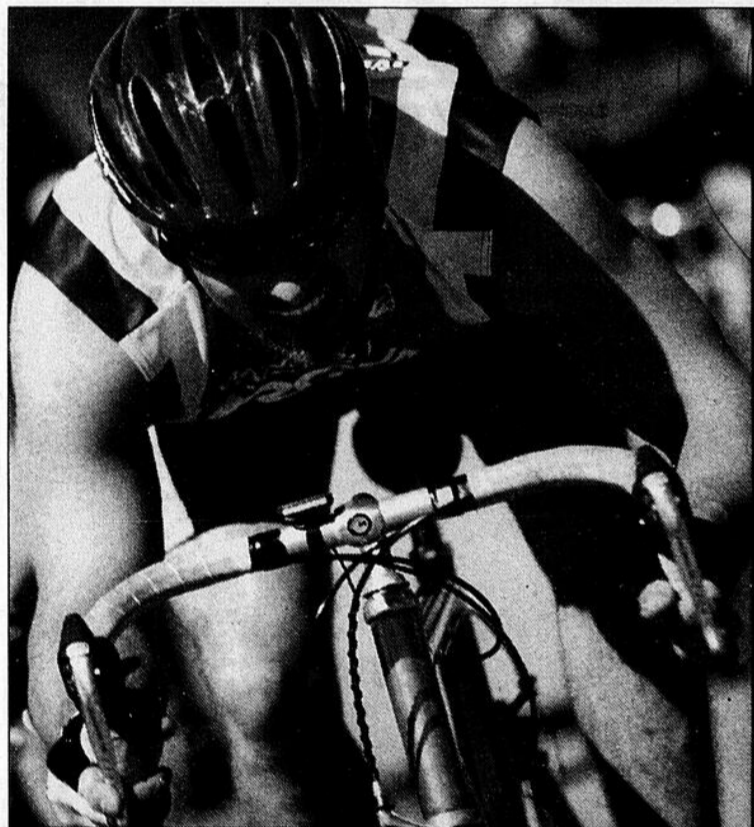
Pour bien des Québécois, l'APFF répondait au désir d'avoir leur propre organisation, se rappelle M. Drolet : « Ne nous le cachons pas, il y avait une certaine insatisfaction de la part des Québécois impliqués au sein des organisations existant alors. Entre autres, elles ne répondaient pas suffisamment aux besoins des fiscalistes francophones. Il y avait beaucoup à faire au Québec en matière de fiscalité. Le Québec n'avait pas nécessairement les outils juridiques adéquats. »

Le cadre juridique propre à la fiscalité du Québec s'est étoffé par la suite, notamment la Loi sur l'impôt. Cette évolution, M. Drolet n'hésite pas à rendre à César,

en l'occurrence l'APFF, ce qui lui appartient : « Ses actions de sensibilisation et de représentation auprès des autorités concernées auront porté fruit. La question de l'équité fiscale au Québec retenait déjà notre attention. Ce fut l'une de mes préoccupations à titre de président. »

En dépit des progrès qui ont pu être accomplis à cet égard, M. Drolet considère que l'équité fiscale demeure toujours un problème au Québec. Il espère que l'APFF y consacrer ses énergies. « Je ne suis pas toujours heureux de la façon dont on traite les contribuables sur la notion d'équité. Je pense, par exemple, à certaines mesures arbitraires et à des pénali-

« J'aimerais souligner l'importance de nos publications, qui sont devenues des références dans le domaine de la fiscalité. »



**OGILVY
RENAULT**

Montreal Ottawa Québec Toronto Vancouver Londres

UNE LONGUEUR D'AVANCE

Dans cette course contre la montre, les avocats en fiscalité de Ogilvy Renault possèdent l'expertise et les solutions innovatrices que recherchent les entreprises. Les membres de notre équipe permettent ainsi à leurs clients de relever les défis d'un environnement concurrentiel et de franchir le fil d'arrivée. Bons premiers, il va sans dire.

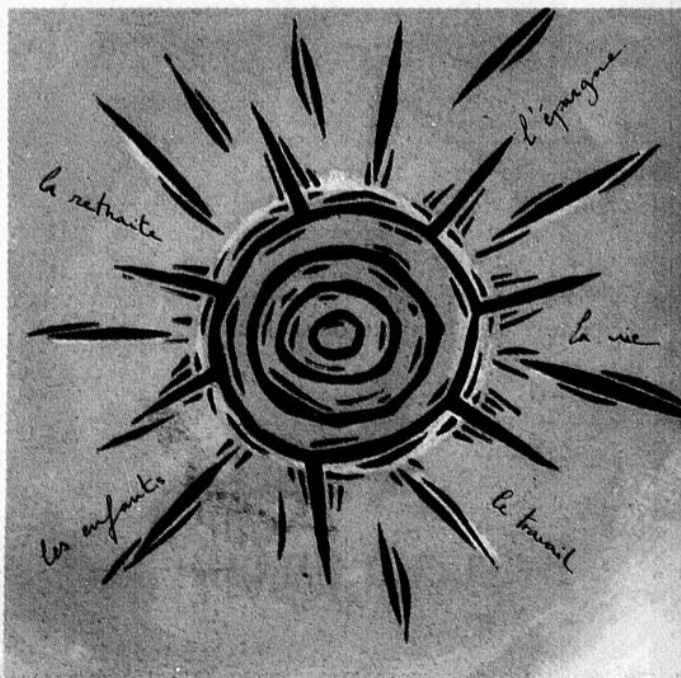
www.ogilvyrenault.com



tés abusives qui sont générées par le processus discrétionnaire. Dans certains cas, les pénalités en vertu de l'impôt peuvent s'avérer pire que ce qui existe au criminel. »

M. Drolet, à titre de juriste spécialisé en fiscalité, s'est occupé de plusieurs causes impliquant les questions d'équité fiscale, notamment celles impliquant les travailleurs à pourboire.

À son avis, l'APFF représente un atout qui contribue à améliorer la fiscalité, non seulement au Québec, mais également au Canada « J'aimerais souligner l'importance de nos publications, qui sont devenues des références dans le domaine de la fiscalité. Elle sont souvent citées comme sources de référence dans nos cours de justice, à tous les niveaux, incluant la Cour suprême du Canada. Elles contribuent à bâtir l'influence de l'APFF auprès des professionnels de la fiscalité, ce qui incite, entre autres, les gouvernements à nous écouter. » ■



SOUS LE SOLEIL DEPUIS 130 ANS.

Avec des produits financiers et des services rayonnant au delà de l'assurance de personnes, le groupe Financière Sun Life vous offre des solutions financières adaptées à toutes les étapes de votre vie. La Financière Sun Life apporte des réponses aux besoins des particuliers et des entreprises en matière d'épargne et de retraite, de fonds communs de placement, de courtage à escompte, et bien sûr, d'assurance vie. Pour bien préparer votre avenir financier, appelez nous au 1 800 SUN LIFE ou visitez notre site web www.sunlife.ca

Financière
Sun Life

apff

Une influence réelle auprès des autorités

« L'Association de planification fiscale et financière jouit d'une très grande crédibilité. Ses avis se répercutent souvent dans les lois adoptées par les gouvernements. »

C'est ce que retient de son passage à la présidence du conseil de l'APFF Me Wilfrid Lefebvre, avocat de profession, qui a fait de la fiscalité une de ses spécialités. Il exerce ses compétences en la matière depuis plusieurs années déjà, au sein du cabinet Ogilvy Renault, à titre d'associé principal.

Lors de son passage à la présidence de l'APFF en 1996-97, deux activités importantes de représentation ont notamment retenu son attention.

« On a fait énormément de représentation cette année-là. D'abord dans le cadre de la Commission D'Amour sur la réforme de la fiscalité au Québec et, au niveau fédéral, avec le Comité Mintz portant sur la fiscalité des entreprises. »

Ces démarches ont donné des résultats, selon Me Lefebvre, car les rapports issus de ces exercices de consultation reflétaient plusieurs des recommandations mises de l'avant par l'APFF.

Il estime que l'une des réussites de l'APFF est d'avoir su s'imposer comme interlocuteur incontournable dans le domaine de la fiscalité.

« Notre organisation offre une meilleure proximité avec les autorités fiscales en dehors de tout contexte de confrontation, dans une perspective de dialogue constructif. Par ailleurs, les représentants des gouvernements ont un certain

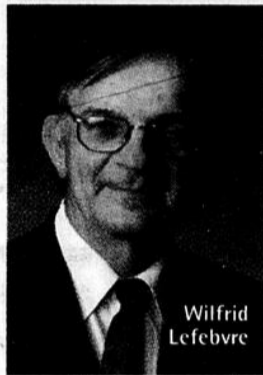
intérêt à participer aux activités de l'APFF, puisqu'un climat de confiance s'est développé à la longue. »

L'émergence de la dimension internationale de l'APFF

Au cours de son mandat à la présidence de l'APFF, Me Lefebvre a pu également contribuer activement au développement du volet international de l'Association.

« Nous avons invité deux associations africaines du domaine de la fiscalité à l'occasion d'un colloque organisé en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce fut un événement marquant. Ce colloque représentait l'aboutissement de plusieurs années d'efforts pour développer un volet international d'envergure. Une soixantaine de délégués étrangers y ont assisté ».

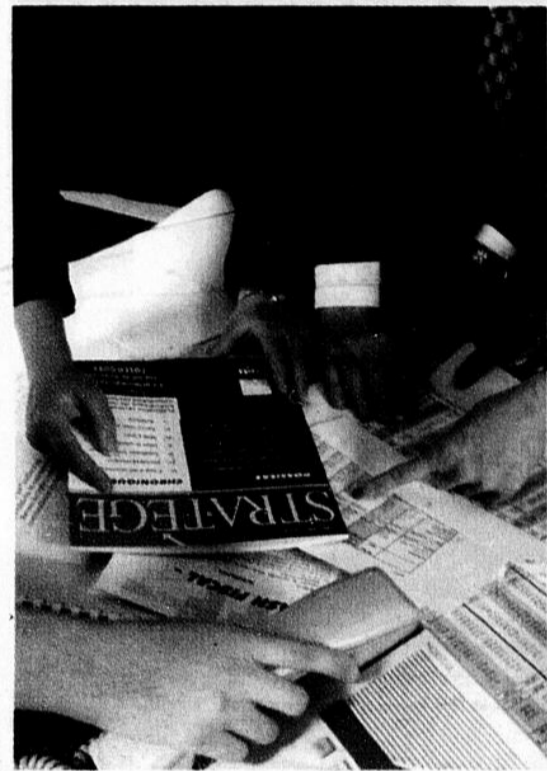
« Notre organisation offre une meilleure proximité avec les autorités fiscales en dehors de tout contexte de confrontation »



Wilfrid Lefebvre

Ce qui a permis des échanges fructueux que Me Lefebvre va même jusqu'à qualifier de choc culturel. « Les délégués africains se demandaient comment les fiscalistes au Canada pouvaient être aussi près des autorités fiscales, ce qui était apparemment impensable dans leur contexte de pratique. »

Toujours est-il que le volet international de l'APFF était



lancé. « À mon avis, le volet international ouvre des perspectives intéressantes, d'autant plus que nous étendons notre zone d'influence vers l'Afrique et l'Amérique Latine. » ■



Un service personnalisé et des rendements constants à long terme.

Vos besoins de placement sont complexes. Vous exigez de faire affaire avec des experts, mais vous tenez à garder le contrôle, vous voulez obtenir de bons rendements, mais vous voulez également que l'on respecte votre tolérance au risque.

Gestion Privée TAL vous offre les services de gestion financière que vous recherchez. Nous travaillons en équipe avec vous pour établir vos objectifs financiers et la stratégie permettant de les atteindre. Si vous recherchez un service personnalisé, la sécurité et la tranquillité d'esprit, appelez-nous dès aujourd'hui.

Montréal :
Jacques Alarie, premier vice-président
Luc Pelland, vice-président principal
Bill Healy, vice-président
Hélène Latreille, vice-présidente
(514) 875-8300

HALIFAX
MONTREAL
TORONTO
LONDON
CALGARY
EDMONTON
VANCOUVER



Le bénévolat à l'APFF, une occasion pour les jeunes professionnels

L'Association de planification fiscale et financière offre l'occasion aux spécialistes de la fiscalité et de la planification financière de se faire connaître et d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences par le biais de ses activités, conférences, congrès ou déjeuners-causeries. Selon Me Lucie Bélanger, qui fut présidente du conseil de cette association en 1997-1998, l'APFF peut apporter beaucoup aux jeunes professionnels qui débutent une carrière et ce, grâce au bénévolat.

« **L**e dynamisme de l'APFF est basé beaucoup sur le bénévolat et l'implication des membres. Il faut dire qu'il y a une forte incitation à développer le bénévolat. Cela commence avec le président directeur général de l'association, M. Yvon Caron, qui sait convaincre les membres de participer et de s'impliquer de toutes les manières possibles. »

Mais surtout, la structure de l'organisation laisse beaucoup de place au bénévolat. Le nombre de comités ouverts et les activités publiques offrent de multiples occasions aux professionnels. L'APFF leur donne la chance de participer et

de s'impliquer au sein de la communauté des fiscalistes du Québec.

La participation bénévole représente aussi une façon peu onéreuse d'aller chercher de l'information et d'avoir accès à de l'expertise de qualité et variée. L'APFF est un organisme qui rassemble des fiscalistes provenant de milieux très distincts : grandes entreprises, PME, organismes gouvernementaux, institutions financières et cabinets de professionnels. Elle sert de noyau central où ces gens peuvent se rencontrer, c'est un forum de diffusion et d'information. »



Lucie Bélanger

Un niveau élevé de bénévolat

Le fait de pouvoir compter sur un bénévolat nombreux et de qualité, n'est pas un mince exploit de la part de l'APFF, estime Me Bélanger. « Le contexte professionnel n'est pas toujours facile, c'est une carrière exigeante, notamment pour les jeunes professionnels. Il y a des choix à faire entre la profession, la famille et les activités bénévoles, car le temps manque souvent.

« Il faut parfois entre 20 et 100 heures de son temps à un bénévole qui donne une conférence. C'est donc une prouesse de l'APFF de pouvoir maintenir un niveau élevé de béné-



volat en dépit de toutes ces contraintes.

Cela traduit aussi un respect du bénévolat et des bénévoles bien enraciné dans la culture de l'organisme.

« C'est le fait d'une solidarité de la communauté d'affaires tout en démontrant l'effet rassembleur du bénévolat. Les bénévoles apprécient l'expérience de donner et de rencontrer en ce faisant d'autres professionnels. Ils en retirent généralement beaucoup. »

L'ex-présidente peut certes en parler en connaissance de cause :

« Je suis impliquée au sein de l'APFF depuis 1982, je suis pratiquement une bénévole de la première heure. »

Et le fait d'avoir, en tant que femme, assumé la présidence de l'APFF n'a rien d'exceptionnel à ses yeux : « À mes débuts dans la profession, les femmes étaient certainement minoritaires dans le milieu mais maintenant, elles constituent probablement la moitié des professionnels. Le milieu professionnel des fiscalistes est tout à fait représentatif de l'évolution de la société à cet égard », remarque-t-elle. Me Bélanger est avocate, M.Fisc, et fait partie du cabinet Heenan Blaikie. Elle exerce ses compétences dans le domaine des technologies, du divertissement et des nouveaux médias. ■

La Chambre de la sécurité financière assure les intérêts des consommateurs

Par l'expertise professionnelle de ses membres qui sont soumis à un processus de formation continue obligatoire et à des règles de déontologie.

Elle regroupe plus de 25 000 professionnels œuvrant dans les domaines suivants :

- Assurance de personnes
- Assurance collective de personnes
- Planification financière (non-membres d'ordres professionnels)
- Courtage en épargne collective
- Courtage en contrats d'investissement
- Courtage en plans de bourses d'études

Faire affaire avec un membre de la Chambre de la sécurité financière. Une garantie de qualité.



LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

www.chambresf.com
Montréal : (514) 282-5777
Extérieur de Montréal : 1 800 361-9989

Un partenaire pour optimiser votre stratégie fiscale.

Notre vision de la fiscalité va au-delà de la conformité aux règles fiscales. Pour maximiser sa valeur, ne doit-elle pas faire partie intégrante du processus de planification globale de votre entreprise ?

Présent à l'échelle mondiale, Andersen dispose d'un solide réseau de partage des connaissances. Ainsi, nous vous proposons un accès rapide à des données fiscales précises et vous fournissons l'expertise nécessaire pour mesurer les implications fiscales de votre projet.

5, Place Ville-Marie
Bureau 1000
Montréal (Québec) H3B 4X3
514 871 8559



www.andersen.com/canada

© 2001, Andersen. Tous droits réservés

Interprétation des lois sur l'impôt L'affaire des avocats spécialisés en litiges fiscaux

Vous avez réalisé une importante transaction financière au cours de l'année fiscale pour laquelle vous remplissez votre déclaration de revenus? Vous avez peut-être vendu votre entreprise en retour d'une somme forfaitaire ou en échange d'actions et vos comptables ont soigneusement prévu les effets de cette situation sur vos finances personnelles?

La juste valeur de la compagnie a été savamment calculée et vous vous êtes versé un généreux dividende avant la conclusion de la transaction, question justement d'abaisser cette valeur? L'acceptation par les ministères du revenu fédéral et provincial de votre déclaration ne représente plus qu'une formalité, croyez-vous?

L'avis de cotisation que vous recevrez quelques semaines ou quelques mois plus tard pourra vous arracher un cri de stupéfaction. Un vérificateur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou de Revenu Québec pourrait très bien ramener la déduction demandée à une somme qu'il estime mieux refléter la valeur de votre compagnie au moment de sa vente.

Cette situation survient plus fréquemment qu'on ne le croit. C'est pourquoi on voit de plus en plus souvent des avocats spécialisés en litiges fiscaux intervenir avant même que l'avis de cotisation ne soit émis.

« Les lois de l'impôt, tant celle du fédéral, que celle du Québec, changent deux à trois fois par année, observe Me André P. Gauthier, ancien président de l'APFF et avocat spécialiste des litiges fiscaux de Heenan Blaikie.

Dans le cas illustré plus haut, l'avocat fiscaliste va se joindre au comptable qui a travaillé sur la transaction pour préparer le dossier de la contestation auprès du fisc. La démarche prévoit que les requérants doivent d'abord s'adresser au service de révision du bureau régional d'impôt, là même d'où émane le refus d'approuver la déclaration de revenus.

Bien qu'il s'agisse de deux services distincts, Me Gauthier a pu constater, au fil de sa carrière de près de 30 ans en cabinet et de quelques années au secteur fiscal du ministère fédéral de la justice, que l'information circulait bien librement entre ces fonctionnaires.

« L'avantage pour les comptables fiscalistes de nous avoir à leurs côtés, c'est que nous sommes familiers avec les décisions rendues par les juges spécialisés en fiscalité de l'impôt qui siègent soit à la Cour canadienne d'impôt, au fédéral, soit à la Cour du Québec, au provincial.

« Nous savons donc quelles sont nos chances de faire valoir favorablement certains points de notre demande de révision si nous nous rendons jusqu'à ces instances. L'étape préalable va nous voir débattre jusqu'à une dizaine d'éléments de négociation, telle la valeur de l'achalandage que représente la présence d'une personne-clé dans l'entreprise. Nous pouvons ainsi faire des concessions sur certains points en retour de la reconnaissance d'inscriptions comptables initialement présentées au fisc. »

Quand les dossiers ne se règlent pas au bureau régional d'impôt, les tribunaux spé-



cialisés vont réviser les décisions des ministères du Revenu. Si nécessaire, les avocats spécialisés en litiges fiscaux peuvent ensuite emprunter la voie des tribunaux d'appel et, de façon ultime, s'adresser à la Cour suprême qui acceptera de se pencher sur la cause si elle renferme des éléments d'intérêt national.

Toutefois, l'avocat montréalais remarque que « souvent notre arrivée dans le dossier fait changer l'interprétation du ministère... » ■

PRICEWATERHOUSECOOPERS 



Nous sommes particulièrement fiers de souligner le 25^e anniversaire de l'APFF et de féliciter l'organisation pour son travail de recherche, d'information et de communication qui a contribué à l'essor de la fiscalité.

www.pwcglobal.com

Blanchiment d'argent : la loi canadienne entre progressivement en vigueur cet automne

Sanctionnée en juin 2000, les principaux éléments de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité seront progressivement mis en application à compter d'octobre 2001.

C'est une loi très mordante et très structurée, destinée à combattre le blanchiment d'argent résultant d'illégalités ou de contraventions à la loi », explique

Me Guy Gagnon, avocat de Fraser Milner Casgrain, membre de l'Association de planification fiscale et financière.

Ayant étudié la loi en profondeur, il en connaît toutes les dispositions, ce qui lui permet de l'expliquer à tous ceux appelés à devenir des personnes assujetties lorsqu'elle entrera en vigueur.

Le problème du blanchiment d'argent est un problème majeur...on parle de milliards de dollars qui échappent à la société. C'est un problème qui affecte tous les pays, y compris les pays développés. »

« Le Canada a donc pris la décision d'adopter des mesures similaires à celles prises dans d'autres pays. C'est un engagement très réfléchi et très sérieux du gouvernement. »

Par ailleurs, d'autres États, reconnus comme paradis fiscaux, ont aussi adopté des mesures dans le but de contrer le blanchiment d'argent, étendant la lutte à l'échelle internationale.



Guy Gagnon

Divulgations obligatoires

« À la base, cette loi a comme but la recherche d'information, explique Me Gagnon. Dès qu'une transaction apparaîtra douteuse à une personne assujettie (courtier ou agent immobilier, courtier en valeur mobilières, casino, entreprise de transfert de fonds, comptable agréé, avocat, etc.), la loi exigera la divulgation systématique ou conditionnelle des informations pertinentes au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

« Ce Centre analysera alors les informations et procédera à des vérifications ou des enquêtes lorsque requis. »

Pour Me Gagnon, il est prévisible que cette loi aura un impact majeur. Elle ne manque toutefois pas d'être critiquée par ceux qui y voient une atteinte à la vie privée et aux droits de la personne. Il reste que la loi vise d'abord et avant tout les recettes du crime.

Toute personne assujettie devra faire rapport de toute transaction lui paraissant douteuse.

« Par exemple, explique Me Gagnon, vous êtes banquier et un client vous paraît suspect parce que le montant de son dépôt est inhabituel ou vous avez des doutes sur la légalité d'une transaction. Puisque, comme banquier,

vous êtes en partie assujetti à la loi, vous êtes légalement obligé de rapporter cette transaction de façon détaillée. »

Il faut cependant noter que la protection du secret professionnel relatif à une communication avocat-client a été maintenue dans la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité.

Enfin, la Loi et son règlement prévoient l'obligation pour toute personne assujettie d'adopter un régime de formation continue afin d'en assurer l'application.

Les personnes assujetties devront donc mettre en place des mécanismes de vérification des mesures de conformité et d'assujettissement à la Loi. ■




VERRIER PAQUIN HÉBERT

Société en nom collectif
Comptables agréés

Une gamme de services multidisciplinaires professionnels

- Certification
- Fiscalité

Conseils financiers et conseils en gestion

- Acquisition et réorganisation
- Amélioration de procédés
- Démarrage
- Évaluation
- Financement
- Redressement d'entreprises
- Ressources humaines

PLACES D'AFFAIRES :

Bécancour • Drummondville • Longueuil • Nicolet •
Saint-Hyacinthe • Sorel • Trois-Rivières • Victoriaville

Siège Social

212, rue Heriot
Drummondville (Québec) J2C 1J8
Téléphone : (819) 477-6311
Télex : (819) 477-9572 • (819) 477-8102
Courriel : drville@verrier.com
Site Web : www.verrier.com

UNE FIRME COMPTABLE EN PLEINE EXPANSION

Verrier Paquin Hébert fut fondée à Drummondville en 1967 par MM. Charles Hébert et René Verrier. En 1975, M. André Paquin joignait la firme puis devenait l'un des principaux associés dès 1976. Maintenant directeur du cabinet, il se dit particulièrement fier de l'évolution de l'entreprise qui s'est, au fil des ans, méritée la reconnaissance de toute la communauté d'affaires qu'elle dessert.

Verrier Paquin Hébert compte maintenant 8 places d'affaires au Québec, 33 associés et plus de 300 employés, dont 225 professionnels membres des différentes associations de CA, CGA et CMA. En plus d'offrir les services traditionnels de comptabilité, certification et fiscalité, les professionnels du cabinet ont aussi développé plusieurs autres expertises, soit en planification fiscale et testamentaire, évaluation d'entreprise, juricomptabilité et financement. « Règle générale, les clients qui réussissent le mieux entretiennent des relations suivies avec nos conseillers d'affaires », explique l'associé directeur André Paquin.

À partir de 1984, Verrier Paquin Hébert amorçait son expansion à l'extérieur de la région de Drummondville, ouvrant des bureaux à Bécancour, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Trois-Rivières, Sorel et Longueuil. Deux nouveaux associés et leur personnel provenant d'un bureau de Montréal se joignaient dernièrement au bureau de Longueuil. En effet, avec la venue de Mme Danièle Milette et M. Luc Michaud (Mme Milette étant la présidente du Congrès 2001 de L'APFF), Verrier Paquin Hébert compte développer de plus en plus les régions de la Rive-Sud, Montréal et Laval. Depuis le 1er janvier 2001, le cabinet se trouve représenté de façon importante à Victoriaville suite à la fusion avec le cabinet Roy Desrochers Lambert, dont les effectifs sont d'environ 90 personnes. Avec l'embauche d'une trentaine de nouveaux employés durant les six derniers mois, l'entreprise en pleine expansion devient la septième firme de comptables en importance au Québec.

La gestion privée du patrimoine appelée à croître

Alors que la gestion privée de placement se démocratise, qu'elle s'adresse à un créneau de plus en plus large, le nombre de gens bien nantis qui choisissent de gérer leur actif eux-mêmes devrait aller en diminuant.

Telle est l'opinion de M. Éric Laflamme, vice-président, services aux particuliers du Trust Général, filiale de la Banque Nationale.

« Le faites-le vous même, en matière de gestion du patrimoine et de planification successorale, est une avenue pleine de risques, avertit le spécialiste. Elle présente deux dangers importants : premièrement, la grande majorité des gens n'ont pas l'expertise nécessaire pour faire une bonne répartition d'actif et le bon choix de titres dans une stratégie de diversification.

« En deuxième lieu, s'ils ont cette exper-

« Selon certaines études, le nombre de personnes disposant d'un actif liquide d'au moins 1 M\$ triplera au cours de la présente décennie. »

tise, ils n'ont pas le temps de faire systématiquement et de façon disciplinée le suivi quotidien requis. »

Au début de leur période active, les épargnants ont généralement accès à des produits d'épargne assez simples : certificats de dépôts et autres produits disponibles au comptoir bancaire.

Arrive la quarantaine et la cinquantaine... Les gens y sont assez souvent au faite de leur carrière. Leurs responsabilités familiales sont aussi généralement très importantes à cette période. Ce n'est pas le moment de leur vie durant lequel ils disposent de bien du temps pour s'occuper de la gestion de leur patrimoine.

C'est pourtant aussi la période au cours de laquelle le patrimoine de l'individu atteint un niveau plus important. La

panoplie des moyens à sa portée se multiplie en conséquence : actions d'entreprises, obligations, coupons, bonds de souscription, fonds communs de placement, etc. Il peut alors aussi envisager de détenir ses actifs l'intérieur d'un véhicule corporatif, d'une fiducie. Il peut aussi localiser cette corporation ou cette fiducie dans une province ou un pays affichant des taux d'imposition avantageux.

Les choix qui sont faits dans cette période ont une incidence fiscale importante et, en bout de ligne, déterminante sur l'avoir total résultant des décennies plus tard.

Au moment où il prend conscience de la valeur de son patrimoine, de la nécessité de le protéger et de le faire fructifier puis de le transmettre à ses descendants, différentes options s'offrent alors à l'épargnant.

Il peut d'abord tout faire lui-même, sélectionner seul les instruments d'épargne et d'investissement et les moments de vendre ou d'acheter.

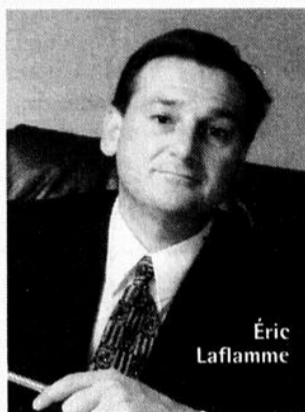
Il peut encore recourir aux services d'un courtier de plein exercice avec qui il pourra discuter de ses choix, mais toujours prendre les décisions lui-même.

Finalement, il pourra confier son avoir en gestion discrétionnaire. Des spécialistes fonctionnant souvent en équipes pluridisciplinaires prendront alors les décisions qui s'imposent en respectant les objectifs convenus à l'avance.

C'est cette dernière option qui est appelée à se développer le plus pour les bien nantis. Vu la complexité croissante des instruments de placement disponibles, les fluctuations accentuées des marchés boursiers et la complexité accrue des règles fiscales, de plus en plus nombreux sont ceux qui décident de faire appel aux spécialistes.

« Si bien que le Trust général prévoit doubler son actif sous gestion au cours des trois prochaines années », révèle M. Laflamme.

« Le montant moyen de l'actif en jeu va lui aussi augmenter de façon substantielle. » En effet, selon certaines études, le nombre de personnes disposant d'un actif liquide



Éric Laflamme

d'au moins 1 M\$ triplera au cours de la présente décennie. Essentiellement, ce phénomène tient de trois sources : les baby boomers hériteront de leurs parents; une génération d'entrepreneurs particulièrement prolifique vendra ses entreprises et finalement, un grand nombre de personnes atteindront l'âge de la retraite transféreront leurs régimes de pension vers des régimes à fonds immobilisés.

Les besoins de ces gens deviendront extrêmement sophistiqués. « Nous parlons, par exemple, de la possibilité de créer des fiducies du vivant de l'épargnant, de gérer son actif à l'étranger, ou hors de sa province de résidence, etc. Cela dépasse le cadre strict d'une gestion de placement pour inclure l'ensemble de la planification financière personnelle. »

Bien entendu, le fait de placer son actif entre les mains des experts ne le met pas à l'abri des fluctuations ponctuelles des marchés. « Cepe-ndant, c'est bien là qu'un expert prend son importance. Son rôle est

d'évaluer les besoins de ses clients et leur expérience. Il dressera à priori leur profil d'investisseur auquel correspond une répartition d'actif. »

Par exemple, un portefeuille prudent visera un revenu d'intérêt régulier et stable, minimisant les fluctuations du capital. Un portefeuille conservateur visera un revenu d'intérêt régulier et stable, ainsi qu'une croissance modérée du capital investi à plus long terme. Un portefeuille équilibré visera un revenu d'intérêt et de dividende constant, conjugué à une plus-value du capital à moyen et à long terme. Enfin, un portefeuille de croissance visera une forte croissance du capital à long terme.

De récentes enquêtes indiquent que les épargnants recherchent de plus en plus ce type de gestion intégrée de leur avoir.

Le fait de pouvoir confier le maximum de leurs affaires personnelles en un seul endroit de confiance et d'établir une relation à long terme sont des éléments recherchés.

Bien entendu, l'option de la gestion discrétionnaire entraîne des frais. « Cependant, en bout de piste, ces frais - en moyenne, autour de 1 % de l'actif sous gestion - représentent rarement un obstacle. » ■

Une vie associative active

Chaque année, l'APFF organise plus de 200 activités diverses qui rejoignent plus de 6 000 participants.

L'Association accueille des spécialistes de plusieurs champs d'expertise. Ses membres proviennent de nombreuses disciplines : juristes, comptables, fiscalistes, conseillers en sécurité financière, planificateurs financiers, gestionnaires de patrimoine, actuaires, courtiers en valeurs mobilières, économistes, enseignants universitaires et étudiants. Elle accueille également des représentants des ministères des Finances, de la Justice et du Revenu aux niveaux provincial et fédéral.



Un succès
parfaitement planifié.

Toutes nos félicitations à l'APFF !

On est fier de collaborer avec
l'Association de planification fiscale et financière
depuis ses débuts.

Raymond Chabot
Grant Thornton



LA FORCE DU CONSEIL

www.rcgt.com

Montages financiers pour les investisseurs étrangers

Les gouvernements du Canada et du Québec multiplient les programmes afin d'inciter les entreprises étrangères à venir s'installer chez nous, à y investir et à y créer des emplois. Cependant, avant de se laisser allécher par les avantages fiscaux qui accompagnent une implantation dans la Cité du multimédia, la Cité du commerce électronique, la zone de commerce international de Mirabel ou tout autre périmètre réservé à certains types d'entreprises, les sociétés américaines ou européennes évaluent soigneusement l'ensemble des incidences fiscales qui en découleront. Ces dossiers reviennent souvent à un fiscaliste spécialisé en montages financiers comme Me Timothé Huot, associé de McCarthy Tétrault.

« Les règles de ces programmes sont assez simples à respecter pour les entreprises d'ici, relate l'avocat de 43 ans, mais beaucoup plus complexes pour les investisseurs étrangers. Ils doivent étudier attentivement les règles qui leur permettront de se conformer aux paramètres du programme et valider la procédure retenue auprès du gouvernement. Ce n'est qu'ensuite que commence la partie la plus difficile, soit de marier les avantages découlant de ces programmes à la structure fiscale et commerciale de l'entreprise globale. »

Les meilleurs crédits d'impôt sont généralement consentis à des compagnies privées sous contrôle local ou qui ne sont pas contrôlées par des non-résidents. Le fiscaliste va donc souvent proposer à l'entreprise étrangère de s'allier à un partenaire local pour créer une nouvelle entité dont chacun détiendra la moitié des actions.

Il examinera également en détails toutes les dépenses de R&D de la société pour lui faire privilégier certaines avenues que les gouvernements récompensent par divers allègements.

Par exemple, certains programmes ajoutent des congés d'impôt pour les chercheurs qui viennent de l'étranger.

Examen de la situation d'ensemble

« Néanmoins, il faut éviter de chercher à tellement adapter l'entreprise aux crédits d'impôt qu'on en vient à détruire sa structure fiscale ailleurs dans le monde ou à modifier ses objectifs commerciaux. Voilà un piège », avertit Me Huot.

Par exemple, si la société étrangère vend les droits sur sa propriété intellectuelle à partir du Canada, elle pourrait être assujettie à un taux d'impôt plus élevé qu'ailleurs. Elle pourrait aussi avoir à remettre au fisc canadien des sommes plus fortes à titre d'impôt sur les redevances perçues sur l'adjudication de licences commerciales.

Les défis que rencontre Me Huot se corrent davantage quand des sociétés ayant leurs sièges sociaux dans différents pays créent des consortiums ou des alliances.

« De façon préliminaire, je regarde moi-même l'impact financier qu'aura leur implantation au Québec sur ces entreprises étrangères. Il faut donc avoir une solide connaissance du système fiscal de leurs pays respectifs. Bien sûr, par la suite, je me

ferai confirmer mon estimation par des experts locaux de ces régions. J'agis en fait comme un chef d'orchestre.

« La mondialisation nous force à étudier la fiscalité des autres pays, surtout ceux qui présentent des régimes avantageux. Elle nous force aussi à examiner de près les conventions fiscales signées entre le Canada et d'autres États. Le commerce électronique nous oblige également à nous familiariser davantage avec les régimes fiscaux des pays qui prennent avantage de l'internationalisation des frontières et du commerce électronique. »

L'avocat fait remarquer qu'Internet lui amène sans cesse de nouveaux clients étrangers et qu'il récolte maintenant fréquemment des honoraires en fournissant des conseils par voie électronique. ■



Timothé Huot

D'un point de vue fiscal, il est parfois plus avantageux pour un investisseur étranger de recruter un associé canadien.

L'immobilier n'y échappe pas

Des montages spéciaux, l'avocat Timothé Huot en réalise fréquemment pour le compte de promoteurs immobiliers américains. Les prix peu élevés qui caractérisent le marché immobilier local, en comparaison de ceux régnant aux États-Unis, attisent la convoitise de nos voisins du Sud.

Il faut savoir qu'en principe, le fisc canadien perçoit auprès des investisseurs étrangers des retenues à la source de l'ordre de 25 % du montant des loyers. Cette obligation peut constituer une limitation majeure à l'exploitation. Il est cependant possible de structurer les investissements immobiliers en provenance de l'étranger de manière à éviter qu'ils ne soient soumis à cette mesure. Cela est tout à fait légal.

Trois options seront offertes aux investisseurs immobiliers étrangers. Ils peuvent se constituer en société commerciale canadienne ou en fiducie. Ils ont également comme troisième option d'incorporer leur société en Nouvelle-Écosse, dont la législation offre des avantages particuliers.

« Par exemple, seule cette dernière permet à l'investisseur américain de consolider ses résultats canadiens. »

Ne vous surprenez donc pas de découvrir que la majorité de l'actif d'une compagnie immobilière soit au Québec alors que son siège social est en Nouvelle-Écosse.

Qui est fier
d'être associé
aux 25 ans
de succès
de l'APFF?

Les gens de
Samson Bélaire/Deloitte & Touche

Samson Bélaire
Deloitte
& Touche

Certification et services-conseils, fiscalité, services-conseils financiers et consultation

www.deloitte.ca

©2000 Samson Bélaire/Deloitte & Touche. L'appellation Samson Bélaire/Deloitte & Touche fait référence à Samson Bélaire/Deloitte & Touche s.e.n.c. et ses sociétés affiliées.

1, Place Ville-Marie, Bureau 3000, Montréal QC H3B 4T9 • Tél. : (514) 393-7115

McCarthy Tétrault s.r.l., chef de file canadien en droit fiscal contribue à façonner le droit fiscal au profit de ses clients et de la communauté fiscale

UN APPORT CONTINU À L'APFF DEPUIS PLUS DE 20 ANS

La fiscalité revêt une importance croissante dans notre univers économique. La globalisation et la concurrence entre les états sont en partie responsables des changements rapides aux lois fiscales qui régissent les entreprises et les particuliers. Les pays ou les autres instances gouvernementales, provinces, états, etc., utilisent couramment le levier fiscal comme avantage concurrentiel pour attirer des entreprises ou susciter des investissements dans un domaine spécifique.

La concurrence internationale et l'expansion mondiale des entreprises, qui ont à travailler sur plusieurs continents, forcent également les états à modifier et adapter le cadre fiscal dans lequel les entreprises évoluent.

La fiscalité individuelle évolue elle aussi rapidement, à mesure que les gouvernements s'engagent progressivement dans des réductions du fardeau fiscal ou un rééquilibrage des paliers d'imposition. Au même moment, les gouvernements, soucieux d'améliorer leur bilan financier, deviennent plus exigeants en contestant certains types d'opérations utilisées pour produire un évitement fiscal.

Dans ce cadre, les avocats spécialisés en droit fiscal sont de plus en plus sollicités afin de fournir conseils, opinions et expertise à leurs clients pour leur permettre d'optimiser leur fiscalité et de tirer le meilleur parti possible des avantages fiscaux prévus par la loi, et parfois, de contester certains aspects des lois fiscales ou de l'interprétation qu'en font les autorités fiscales.

C'est ce que font depuis de nombreuses années les avocats fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l., le plus grand cabinet d'avocats au Canada. Par leur expertise, leur engagement en matière

de recherche en droit fiscal, d'enseignement ou de rédaction de lois, les membres de l'équipe québécoise de fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. contribuent à l'avancement de la fiscalité. Leur activité les conduit aussi à apporter leur concours aux activités de l'Association de planification fiscale et financière à titre de conférenciers et de membres actifs.

Des quelque 700 avocats que compte ce cabinet-conseil dans sept villes canadiennes ainsi qu'à Londres et New York, au-delà de 40 pratiquent le droit fiscal à temps complet. Les fiscalistes

achats, ventes, fusions d'entreprises publiques et privées, les structures légales liées à des crédits d'impôt spécifiques pour la recherche et les nouvelles technologies, ainsi que le litige. Lorsqu'une entreprise se voit contester sa planification fiscale ou restreindre la portée de crédits ou d'autres avantages fiscaux prévus par la loi, les avocats de McCarthy Tétrault s.r.l. sont les plaideurs les plus expérimentés et les plus réputés au Canada.

En 2001, le répertoire spécialisé *Expert 2001* indique que ce vaste cabinet pan-canadien est au nombre de ceux qui comptent le plus de



L'équipe de fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. de Montréal en réunion de stratégie fiscale. De gauche à droite : Maîtres Claude P. Desaulniers, Pierre Laflamme, Pierre D. Saint-Aubin, Luc Grenon, R. Timothé Huot et Elaine Marchand.

de McCarthy Tétrault s.r.l. sont au service des plus grandes entreprises canadiennes et d'entreprises étrangères actives au Canada, ainsi que de nombreuses PME et de leurs propriétaires et dirigeants.

Les membres du groupe fiscal exercent leur compétence dans des domaines tels que l'imposition d'entreprises, la planification fiscale à l'occasion de transactions,

fiscalistes et plaideurs spécialisés en droit fiscal parmi les 500 avocats prédominants au Canada. Le guide *Euromoney 2001* et *l'International Tax Review* reconnaissent également la place prépondérante de McCarthy Tétrault s.r.l. comme chef de file canadien en droit fiscal.

QUELQUES INTERVENTIONS DE MCCARTHY TÉTRAUT s.r.l.

Les fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. ont été appelés à participer à plusieurs des transactions financières les plus importantes de ces dernières années sur la scène économique canadienne. Au Québec, ils ont agi comme conseillers stratégiques dans les types de transaction suivants :

• DÉMUTUALISATION DE COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES :
cinq grandes mutuelles d'assurance-vie du Canada sont devenues sociétés par actions au cours des trois dernières années. Le passage de copropriété à actionnariat entraîne des conséquences fiscales importantes, tant pour chaque assuré ou actionnaire que pour les capitaux de l'entreprise elle-même. McCarthy Tétrault s.r.l. et ses fiscalistes ont été actifs dans la majorité de ces transactions.

• MODIFICATIONS À LA LOI DES BANQUES DU CANADA POUR LES BANQUES ÉTRANGÈRES :
ces banques peuvent maintenant exploiter des succursales au Canada. Est-il fiscalement pertinent de modifier la structure de leur filiale canadienne au plan juridique? McCarthy Tétrault s.r.l. s'est penché sur la question pour le compte de banques étrangères.

• ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE CANADIENNE DU SECTEUR DES SCIENCES DE LA SANTÉ PAR UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE :
une entreprise étrangère a acquis une société pharmaceutique spécialisée canadienne d'envergure internationale. McCarthy Tétrault s.r.l. a organisé la structure d'échange d'actions (par actions échangeables) de façon à minimiser l'impact fiscal sur les actionnaires canadiens.

• CRÉATION DE PRODUITS

FINANCIERS INNOVATEURS :
avec de grandes maisons de courtage, McCarthy Tétrault s.r.l. a travaillé à la mise au point de produits financiers innovateurs, tels des outils de monétisation de titres hybrides ou des produits dérivés.

• PROMOTION COMMERCIALE D'INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES OU D'INVENTIONS :
pour le compte d'un consortium d'universités et d'hôpitaux du Québec, McCarthy Tétrault s.r.l. a contribué à la conception et a créé une société en commandite qui fera la promotion commerciale d'inventions et d'innovations technologiques issues de la recherche universitaire. Un montage financier et fiscal particulièrement novateur.

• TRANSFERTS À DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE CADRE D'ENTENTES MULTIPARTITES :

un peuple autochtone signe une entente avec le gouvernement du Canada et celui d'une province. Cette entente lui rapportera aussi des retombées financières. Comment gérer celles-ci, pour le meilleur bénéfice de tous les membres de la collectivité en tenant compte des considérations fiscales particulières aux peuples autochtones?

• INVESTISSEMENTS MIXTES :
une société de capital de risque, une société publique, une société d'État et un investisseur américain investissent ensemble dans une entreprise qui sera active au Canada et aux États-Unis. Comment concilier ces intérêts soumis à l'origine à un traitement fiscal très différent, pour le bénéfice de toutes les parties?

• DES ENTREPRENEURS ACTIONNAIRES VENDENT LEUR ENTREPRISE.

QUELLE EST LA MEILLEURE SOLUTION FISCALE POUR EUX?

le Québec a déjà été qualifié par un conseiller torontois en investissement de «véritable pépinière de nouvelles entreprises». Pas étonnant qu'il se produise souvent des ventes ou ventes-fusions d'entreprises. McCarthy Tétrault s.r.l. aide ses clients à planifier tant la vente que l'acquisition des entreprises, allant jusqu'à traiter de façon détaillée de la situation fiscale et successorale des actionnaires principaux à l'occasion de telles transactions.

• TRANSMISSION D'ENTREPRISES

les entrepreneurs consacrent des décennies au développement de leur entreprise, mais se penchent peu sur la planification de la transmission de l'entreprise à la génération suivante. Cette transmission comporte des enjeux fiscaux, familiaux et commerciaux importants, et les fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. guident régulièrement de nombreuses familles québécoises dans le choix qu'elles doivent faire dans l'élaboration de leur planification en cette matière.

• LITIGES FISCAUX

Chaque semaine, les fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. défendent les intérêts de leurs clients auprès de tous les tribunaux et des administrations du Québec et du Canada lors de litiges quant à l'interprétation des lois fiscales.

Dans des situations aussi variées que complexes, l'équipe de fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l. à Montréal contribue chaque jour à la réussite de ses clients, grandes entreprises, PME, sociétés d'État, entrepreneurs ou simples contribuables, permettant ainsi à l'expertise et au droit fiscal d'évoluer constamment.

MCCARTHY TÉTRAUT s.r.l. EST FIÈRE DE CÉLÉBRER LE 25^E ANNIVERSAIRE DE L'APFF

Stratégie de haut niveau

Les fiscalistes de McCarthy Tétrault s.r.l.

Stephen N. Adams, c.r.
sadams@mccarthy.ca
Thomas Akin
takin@mccarthy.ca
Lorraine Allard
lallard@mccarthy.ca
Steven Baum
sbaum@mccarthy.ca
John W. Boscarol
jboscari@mccarthy.ca
George Craven
gcraven@mccarthy.ca
Riyaz Dattu
rdattu@mccarthy.ca
Claude P. Desaulniers
cdesaulniers@mccarthy.ca

Doug S. Ewens, c.r.
dewens@mccarthy.ca
Christopher Falk
cfalk@mccarthy.ca
Alejandra Flah
aflah@mccarthy.ca
Mike J. Flatters
mflatter@mccarthy.ca
A. Ronit Florence
rfloren@mccarthy.ca
Luc Grenon
lgrenon@mccarthy.ca
Samantha R. Hans
shans@mccarthy.ca
Peter H. Harris, c.r.
pharris@mccarthy.ca

R. Timothé Huot
thuot@mccarthy.ca
Brent Kerr
bkerr@mccarthy.ca
Edwin G. Kroft
ekroft@mccarthy.ca
Pierre Laflamme
plafamme@mccarthy.ca
Daniel J. Lipetz
dlipetz@mccarthy.ca
Elaine Marchand
emarchand@mccarthy.ca
James G. Morand
jmorand@mccarthy.ca
Brian C. Pel
bpel@mccarthy.ca

Michael G. Quigley
mquigley@mccarthy.ca
Gabrielle M.R. Richards
grichard@mccarthy.ca
David W. Ross
dross@mccarthy.ca
Pierre D. Saint-Aubin
pstaubin@mccarthy.ca
Arthur R.A. Scace, c.r.
ascace@mccarthy.ca
Orlando Silva
osilva@mccarthy.ca

Andrew Silverman
asilverman@mccarthy.ca
Stephanie L. Smith
ssmith@mccarthy.ca
Gordon Squire
gsquire@mccarthy.ca
Jason A. Vincze
jvincze@mccarthy.ca
James Warnock
jwarnock@mccarthy.ca
Gwendolyn G. Watson
gwatson@mccarthy.ca

Jillian M. Welch
jwelch@mccarthy.ca
Rosemarie Wertschek, c.r.
rwertschek@mccarthy.ca
Gregory J. Winfield
gwinfield@mccarthy.ca
Judith M. Woods
jwoods@mccarthy.ca
Jerald M. Wortsman
jwortsma@mccarthy.ca
John C. Yuan
jyuan@mccarthy.ca

McCarthy Tétrault

www.mccarthy.ca

McCarthy Tétrault s.r.l. Vancouver Calgary Toronto London Ottawa Montréal Québec New York Londres

apff

Le congrès annuel : un concentré d'expertise

Plus d'une centaine de conférenciers partageront leur savoir au congrès annuel de l'Association de planification fiscale et financière, les 3, 4 et 5 octobre, à Montréal. Année après année, ce congrès s'avère toujours un moment fort de la vie de l'association.

En matière de fiscalité et de planification financière, c'est un concentré d'expertise unique, qui attire même des regards en provenance de l'étranger. Ainsi, l'an dernier, les représentants des autorités fiscales d'une quarantaine de pays sont venus prendre connaissance des échanges tenus sous l'égide de l'APFF.

« Cette année, nous nous sommes appliqués à répondre aux besoins du plus grand nombre de spécialistes », signale la présidente du congrès, Danièle Milette, fiscaliste du cabinet de comptables Verrier Paquin Hébert. Pour ce faire, les organisateurs ont ajouté au programme davantage de conférences relatives à l'assurance, aux valeurs mobilières et à la planification financière.

Par ailleurs, trois sessions thématiques sont également proposées, « comme trois véritables colloques à l'intérieur même du congrès » : l'une de ces sessions portera sur les sujets d'actualité touchant à l'exercice

professionnel, telles les nouvelles pénalités administratives imposées à des tiers (ceux qui conseillent les contribuables) en cas de fautes commises par les contribuables. L'autre session portera sur la gestion de la fortune personnelle et enfin, la troisième traitera de l'harmonisation de la législation fiscale fédérale (droit civil face à la Common Law).

Dans l'ensemble, le congrès est un le moment de l'année au cours duquel les spécialistes de la fiscalité et de la planification financière ont le plus vaste choix d'options pour parfaire leurs connaissances. Le programme est conçu pour répondre aux besoins d'information les plus actuels, sous forme d'études de cas, d'allocutions de spécialistes et de débats.

« Bien entendu, l'aspect social revêtira un caractère spécial pour nous cette année, puisque ce sera notre 25e anniversaire. Le banquet sera un moment à ne pas manquer... »

Inscription ou renseignements :
445, boul. St-Laurent, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 2Y7
Montréal Tél. : (514) 866-2733
Fax : (514) 866-0113
Sans Frais Tél. : 1-877-866-273
Fax : 1-877-866-011

Internet : www.apff.org
Courrier électronique : apff@apff.org

Comme on le devine, l'organisation d'une activité d'une telle envergure représente un défi de taille. Danièle Milette a présidé un comité organisateur formé d'un nombre très important de personnes dont elle vante l'efficacité et l'esprit de collaboration. ■

**L'an dernier, les représentants des
autorités fiscales
d'une quarantaine de pays
sont venus prendre connaissance
des échanges tenus
sous l'égide de l'APFF**



Danièle Milette

Heenan Blaikie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

AVOCATS

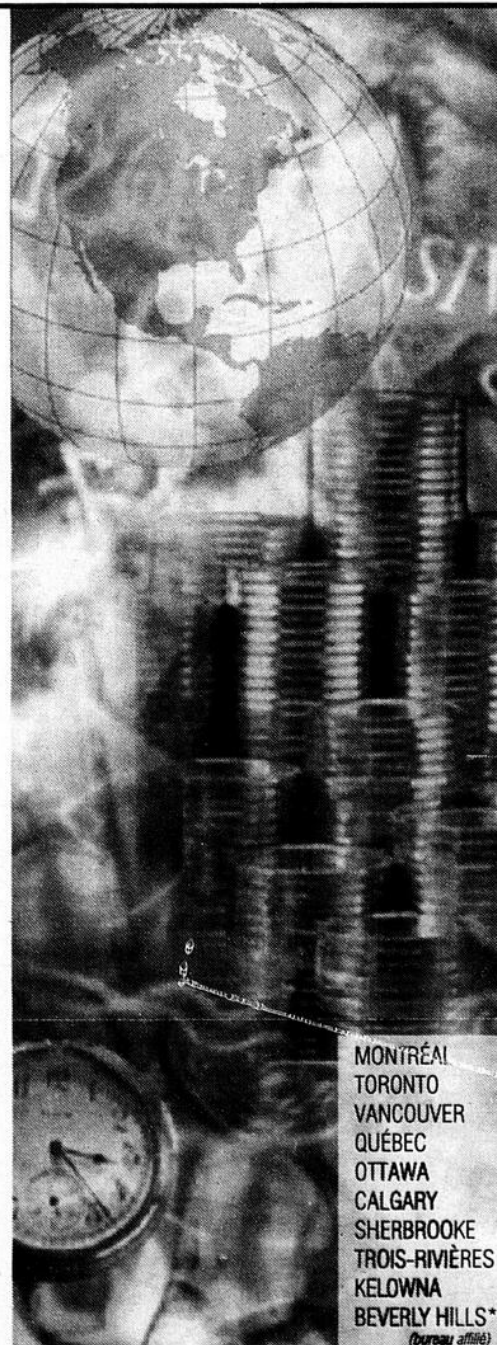
**L'apff
25 ans au service
de la communauté financière**

Partenaire depuis le début, Heenan Blaikie est fière de contribuer au rayonnement de l'apff et de reconnaître l'excellence et l'importance de sa mission d'information et de formation des milieux de la fiscalité et des finances. L'approche pluridisciplinaire de l'apff permet aux professionnels de partager leurs connaissances. Là où les champs d'activités se confondent, l'apff vient guider nos pas en favorisant la recherche et la coopération.

L'apff, une communauté de professionnels

André P. Gauthier
Président (1988-89)

Lucie Bélanger
Présidente (1997-98)



- ▶ Planification fiscale
- ▶ Fiducies et planification successorale
- ▶ Recherche et développement
- ▶ Litige fiscal
- ▶ Taxes à la consommation
- ▶ Transactions internationales
- ▶ Technologie et propriété intellectuelle
- ▶ Impôt sur le revenu
- ▶ Fiscalité municipale
- ▶ Régimes de retraite et avantages sociaux
- ▶ Financement d'entreprises
- ▶ Prêts, insolvabilité et restructuration
- ▶ Droit du divertissement

Une **expertise**
appréciable

Lucie Bélanger
Nancy Dubuc
André P. Gauthier
Louise Houle-Dupont
Dominique Lafleur
André Lesage, f.c.a.
Troy McEachren
Manon Thivierge
(présidente ACEF)
Josée Vigeant

1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 4Y1
(514) 846-1212

www.heenanblaikie.com

MONTRÉAL
TORONTO
VANCOUVER
QUÉBEC
OTTAWA
CALGARY
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
KELOWNA
BEVERLY HILLS*
(bureau affilié)